

Les Présidents des Assemblées Parlementaires de

- la République Fédérale Allemande,
- du Royaume de Belgique,
- de la République d'Irlande
- de la République Italienne
- du Grand Duché du Luxembourg
- du Royaume des Pays Bas

ainsi que les Présidents

de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée Parlementaire des Communautés Européennes se sont réunis à PARIS, le Mardi 7 Janvier 1975, sur l'invitation de M. Edgar FAURE, Président de l'Assemblée Nationale Française et de M. POHER, Président du Sénat Français.

Les participants à la Conférence ont approuvé l'initiative de cette réunion. Ils estiment que de tels contacts entre les Présidents des Assemblées Nationales des Pays Européens et les Présidents des Assemblées Européennes ne peuvent être que bénéfiques et qu'il est opportun d'organiser de semblables rencontres de façon périodique.

Ils précisent à toutes fins, que leur intention n'est nullement de sortir du rôle qui leur est imparti par leurs fonctions et par les usages des différents Parlements Nationaux usages qui représentent quelques différences mais qui comportent une obligation commune d'impartialité et d'objectivité et selon laquelle les Présidences se tiennent à l'écart de toute immixtion dans les compétences des Gouvernements ou dans celles des Assemblées européennes ainsi que de toute intervention es-qual dans les aspects de la vie politique qui comportent des significations polémiques.

Sous cette réserve, les Présidents souhaitent pouvoir apporter une contribution d'une part à une prise de conscience européenne dans leurs pays respectifs, d'autre part, à l'étude de l'ensemble des problèmes que posent l'adaptation aux conditions du monde moderne de la Démocratie Parlementaire représentative.

En conclusion, les participants ont décidé de se réunir de nouveau à Rome, sur l'invitation des représentants des Assemblées Nationales Italiennes, les 26 et 27 septembre prochain.

En vue de cette réunion, il a été prévu à titre indicatif l'ordre du jour suivant :

1°) Relations entre les Assemblées Nationales et les Assemblées Européennes et organisation technique de la coopération entre ces diverses Assemblées, en vue d'approfondir et de renforcer le caractère démocratique des Communautés Européennes existantes.

2°) Travaux préparatoires à une étude d'ensemble sur des problèmes de la Démocratie représentative dans l'optique européenne.

3°) Extension des présentes rencontres à d'autres Etats européens Membres du Conseil de l'Europe.

Les participants ont donné mandat conjoint aux Présidents Français et Italiens en vue de régler les modalités de la prochaine rencontre et notamment de fixer les invitations.

Paris, le 7 janvier 1975